



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 7 FÉVRIER 2019 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D4 - Campagne de promotion touristique internationale avec le réseau Sites et Cités remarquables et Atout France – Engagement de la commune**

**Date de convocation : ..... 1<sup>er</sup> février 2019**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 21**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjointes ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés : ..... 5**

Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Jean MOUTARDE	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henoch CHAUVREAU	donne pouvoir à	Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

**Excusés : ..... 3**

Jacques COCQUEREZ  
Henriette DIADIO-DASYLVA  
Sylvie FORGEARD-GRIGNON

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190207-  
2019\_02\_D4-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 8 février 2019  
Affiché le 8 février 2019

## N° 4 - Campagne de promotion touristique internationale avec le réseau Sites et Cités remarquables et Atout France - Engagement de la commune

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Atout France propose une campagne de promotion exceptionnelle pendant un an aux adhérents de l'association Sites & Cités remarquables de France visant à stimuler la fréquentation touristique française et internationale sur chacune des villes s'engageant dans la démarche.

Participer à la campagne est l'opportunité pour Saint-Jean-d'Angély de toucher une grande audience, de sensibiliser les influenceurs, de bénéficier de nouveaux contenus digitaux en français et en anglais avec une diffusion performante, d'appuyer une dynamique autour de l'attractivité de la ville à partir des patrimoines tout en bénéficiant d'un tarif exceptionnel grâce au collectif.

Saint-Jean-d'Angély sera valorisée par une campagne portée principalement sur les leviers numériques les plus efficaces. Cette offre de promotion est une opportunité de communication à audience élevée à moindre coût grâce à la mutualisation des Sites et Cités remarquables de France et au partenariat de Atout France.

La qualité de membre de Sites & Cités remarquables justifie un engagement exceptionnel financier complémentaire de Atout France générant une réduction de coût de 30 %.

Le niveau d'engagement demandé pour chaque participant est de 10 000 euros TTC pour un an.

5 actions proposées permettront une valorisation sur-mesure de la Ville de Saint-Jean-d'Angély intégrée à une dynamique collective :

- La création d'une identité digitale spécifique à Saint-Jean-d'Angély autour de l'offre annuelle (événements et itinérances) et la production des contenus en français et en anglais.
- Le référencement sur le mini-site de campagne développé pour servir de « page d'atterrissage » des différents contenus de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, disponible aussi en langue anglaise.
- La présence de Saint-Jean-d'Angély au sein de campagnes « destinations » avec des distributeurs (Oui SNCF, Lonely Planet, Routard.com, ...)

**TÉLÉTRANSMIS AU**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20190207-  
2019\_02\_D4-DE

Accusé de réception Sous-préfecture  
le 8 février 2019

Affiché le 8 février 2019

- La présence de Saint-Jean-d'Angély au sein d'une campagne de promotion et de médiatisation sur divers médias digitaux : médias sociaux, sites web, newsletters ciblées, sur les marchés britanniques et francophones.
- La participation à des actions avec les représentations d'Atout France – « eductour » ou voyages de presse ou voyages d'influenceurs ou salons (marché britannique ou belge).

Considérant que la date limite d'engagement des collectivités dans cette opération est fixée au 28 février 2019, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la commune à participer à cette opération ;
- d'inscrire au budget principal de l'année 2019 la somme de 10 000 euros sur le compte 6281-8240 au titre des concours divers dans le cadre de la revitalisation du centre-ville.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (26)**

**Pour : 23 Contre : 3 Abstentions : 0**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190207-  
2019\_02\_D4-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 8 février 2019  
Affiché le 8 février 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.